



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2261

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand Projet de Ville (GPV) - Projet d'aménagement du secteur Bottet Verchères - Lancement d'une consultation d'aménageur

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Appell

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Ulrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2261**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand Projet de Ville (GPV) - Projet d'aménagement du secteur Bottet Verchères - Lancement d'une consultation d'aménageur**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Construite entre 1961 et 1971, la ville nouvelle de Rillieux la Pape fut une des quatre grandes zones urbaines prioritaires (ZUP) de l'agglomération lyonnaise. Avec 18 000 habitants, elle regroupe les 2/3 de la population communale. La ville nouvelle connaît des difficultés économiques et sociales qui ont conduit à son classement en grand projet de ville (GPV) au terme d'un protocole signé entre les différents partenaires concernés en décembre 2000. Les orientations stratégiques du projet urbain validées par les partenaires du GPV reposent sur les quatre principes suivants :

- affirmer le positionnement de Rillieux la Pape et de la ville nouvelle comme pôle de développement Est du plateau nord de l'agglomération :

- . sur le plan économique, avec la zone franche urbaine (ZFU) et le parc d'activités de Sermenaz,
- . sur le plan commercial, avec la requalification et le renforcement du pôle Bottet-Verchères,

- diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain,

- créer les conditions favorables à l'émergence d'une centralité forte et attractive entre le centre commercial Bottet-Verchères et le bourg de Rillieux la Pape,

- favoriser une meilleure intégration de la ville nouvelle dans la commune et l'agglomération lyonnaise.

Ce projet a fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), signée par l'ensemble des partenaires le 13 mai 2005.

Situé au cœur de la ville nouvelle, le secteur Bottet-Verchères constitue un des principaux pôles commerciaux de la commune. Avec plus de 50 commerces, une moyenne surface alimentaire et les principaux équipements publics communaux à proximité (mairie, collège Maria Casares, centre culturel Baudelaire, centre social, gendarmerie, etc.), il constitue de fait le centre-ville de Rillieux la Pape.

Le diagnostic réalisé par le GPV a mis en évidence une perte d'attractivité du pôle Bottet-Verchères. Cela est, en grande partie, lié à une forme urbaine et à des aménagements peu adaptés qui entraînent la paupérisation du centre commercial et du centre-ville.

Le projet urbain développé pour réutiliser la place Bottet-Verchères prévoit :

- un réaménagement de ce secteur en s'appuyant sur une valorisation de l'avenue de l'Europe,
- la démolition du centre commercial du Bottet pour redévelopper deux îlots bâtis en R+5+attique avec des rez-de-chaussée commerciaux.

La mise en œuvre opérationnelle du projet de restructuration poursuit les objectifs d'aménagement de 10 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis de la manière suivante :

- 6 200 mètres carrés de logements,
- 1 900 mètres carrés de locaux tertiaires,
- 1 900 mètres carrés de locaux commerciaux en rez-de-chaussée de 2 îlots bâtis le long de l'avenue de l'Europe, rez-de-chaussée qui seront, éventuellement, acquis dans le cadre d'une VEFA.

Le projet de programme des travaux se décompose comme suit :

- les équipements propres à l'opération :

- . aménagement de l'esplanade rue de Madrid : 1 393 mètres carrés,
- . aménagement de l'esplanade avenue de l'Europe : 1 043 mètres carrés,
- . création des espaces publics et espaces verts d'accompagnement ;

- les équipements publics :

- . débouché de l'avenue du Général Leclerc prolongée sur Avenue de l'Europe : 330 mètres carrés,
- . prolongement de l'avenue du Général Leclerc : 810 mètres carrés,
- . création de la voie nouvelle de liaison (Leclerc/Madrid) : 792 mètres carrés.

Ce projet fera l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre d'une consultation d'aménageur.

Le futur aménageur devra se rendre acquéreur du foncier (tènement BH 121) dans le cadre de l'opération. Pour cela, il devra procéder aux négociations foncières amiables avec l'ensemble des propriétaires et locataires. Il pourra, si besoin, élaborer un dossier de déclaration d'utilité publique dans le cadre de la réalisation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les objectifs et le périmètre de l'opération ci-après annexé.
- b) - le lancement de la procédure de consultation d'aménageur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.